

Centre de Yoga et de Relaxation

Extrait du règlement intérieur

« Responsabilités :

Les adhérents remplissent une fiche d'inscription où ils signalent tout problème physique ou psychique. Les informations des fiches d'inscription ont un caractère confidentiel et ne sont pas divulguées à d'autres personnes que les intervenants ou les membres du C.A. ou au directeur de l'association aux fins de bon fonctionnement des activités.

En ce qui concerne les activités de l'association se limitant aux arts internes (yogas, qi-gongs, méditations, etc.), elles ne doivent pas faire appel à un effort cardiaque de la part des participants sur la durée de la séance, ni faire appel à un esprit de compétition ou à une recherche de performances.

Aucun certificat médical n'est obligatoire. Cependant chaque intervenant est libre de demander un certificat médical pour son activité à un (des) participant(s) s'il le souhaite, ou de refuser un (des) participant(s) à son activité s'il juge l'état de ce dernier non satisfaisant pour suivre la séance. Dans le même esprit de prévention, il est du devoir de chaque adhérent d'aller consulter son médecin traitant s'il doute de ses pleines capacités à pouvoir suivre l'activité souhaitée dans l'association.

Chacun doit veiller à respecter ses possibilités du moment, en pratiquant avec la plus grande attention à lui-même et sans gêner la pratique des autres participants, tout en développant l'écoute de ses sensations et de ses limites, quelques soient les exercices proposés durant les séances.

Les adhérents renoncent à poursuivre l'association en cas d'accident survenu pendant ou conséquemment à une activité de l'association, en dehors des limites de la responsabilité civile de l'association.

Les intervenants s'efforcent d'adapter au mieux les exercices selon les possibilités apparentes ou signalées des participants.

Les vestiaires de la plupart des lieux d'activités restant ouverts durant les séances, il revient à chacun de se prémunir contre toute disparition ou dégradation de biens personnels. »

Fait à Orléans, le 05 octobre 2008.

Association Yoga-Tao

Association Kinésiologie et Yoga